



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE
PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 3 juin 2013

INFORMATION MEDIAS

Communiqué du Haut-Commissariat de la République et de la Présidence de la Polynésie française

Lancement de la campagne 2013 de recrutement des Chantiers de développement local (CDL)

Le Haut-Commissaire de la République et le Président de la Polynésie française ont signé, ce jour, la convention Etat-Pays 2013 de mise en place de Chantiers de développement local (CDL)

Financés par l'Etat à hauteur de 58,1 millions de fcfp (première tranche 2013), les CDL visent à favoriser l'insertion professionnelle et à procurer une aide financière à des personnes à la recherche d'un emploi en contrepartie d'un travail d'intérêt général. La formation professionnelle est assurée par les services de la Polynésie française (SEFI). La répartition globale a été établie de la manière suivante : à hauteur de 46% pour les communes, de 35% pour la Polynésie française et les associations, et de 19% pour l'ensemble des services de l'Etat.

Les secteurs d'activités éligibles aux CDL sont:

- l'entretien en bâtiment et installation,
- la protection de l'environnement,
- des activités culturelles et sociales,
- des activités d'auxiliaire de bureau,
- des tâches de femme de service ... etc

L'objectif de ce dispositif est de donner aux titulaires de CDL une formation, une connaissance du monde du travail ainsi que des possibilités d'accès futures à un emploi.

La durée totale annuelle d'emploi d'un CDL « adulte » de plus de 26 ans ne peut excéder 12 semaines pour 35 heures hebdomadaires et une rémunération nette de 122 601 Fcfp pour 4 semaines. Pour un CDL « jeune » (16 à 25 ans), la durée est de 20 heures hebdomadaires, le chantier pourra atteindre 12 mois pour une rémunération nette de 56 612 Fcfp pour 4 semaines. Les CDL « jeunes » bénéficieront concomitamment d'une formation assurée par le SEFI.

Les candidats intéressés seront invités, dans les prochaines semaines à prendre l'attache des services de leur commune, des services du Pays, des services de l'Etat et du SEFI pour les associations afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif rapidement.

Contacts médias

communication@presidence.pf - communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr